

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Conseil Municipal du 26 juin 2026



Le 18 juin 2026

Mme le Maire de BOUZEL

à

**Mesdames et Messieurs les Adjointes
et Membres du Conseil Municipal**

F18REUCM

OBJET : Réunion du Conseil Municipal

Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Conseil Municipal de BOUZEL aura lieu salle du rez-de-chaussée de mairie :

➤ le vendredi 26 juin 2026 à 19 heures 00.

Dans toute la mesure du possible, je vous demande de bien vouloir assister à cette séance au cours de laquelle seront débattues les questions inscrites à l'ordre du jour suivant :

00- Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire par délégation consentie par le Conseil Municipal ;

01- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 22-05-2026 (transmis par mail) ;

02- Composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), à la demande de la Préfecture ;

03- Convention de financement avec le Conseil Départemental dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 341 en traverse (rue du Pont phase 5 et route de Moissat phase 6 des travaux de bourg) ;

04- Programme de travaux de rénovation de deux logements « Ilot du Fort », sollicitation d'un versement de Fonds de concours auprès de Billom Communauté ;

05- Délibération prenant acte de la tenue du débat obligatoire relatif à la protection sociale complémentaire ;

06- Organisation des festivités de septembre ;

07- Compte-rendu des Commissions, Syndicats et Communauté de Communes ;

08- Questions et informations diverses.

Comptant sur votre présence, veuillez croire, **Chers Collègues**, à l'assurance de mes sentiments très cordiaux.

Mme le Maire,

Suzanne DELARBRE



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Le 26 juin 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme BONNET Céline ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; M. GRANET Richard ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; M. JURY David ; Mme LALANDE Mireille ; Mme LIVET Cynthia ; Mme RAMADIER Maryline ; M. SOUBEYRE Jean-Benoît

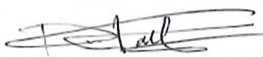
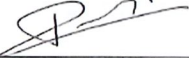
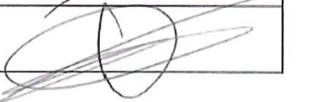
Étaient excusés : M. DELAITRE Christophe ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. de FONTENAY Dominique) ; M. PLASSE Patrice (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne)

Était absent : /

Secrétaire de séance : Mme BONNET Céline

CM du 26-06-2026

Liste des membres présents

Nom Prénom	Signature
BARD Isabelle	
BONNET Céline	
DELAITRE Christophe	Excusé
DELARBRE Suzanne	
de FONTENAY Dominique	
GRANET Richard	
GUILLOT Nathalie	
HAMELIN Cédric	
JURY David	
LALANDE Mireille	
LIVET Cynthia	
MILLE Marielle	P ^r 
PLASSE Patrice	P ^r 
RAMADIER Maryline	
SOUBEYRE Jean-Benoît	

26F26_01

N° -01-/2026 - Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 22-05-2026 est approuvé à l'unanimité.



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 02 JUL 2026
ID : 063-216300491-20260626-26F26_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	18-06-2026
Séance du	26-06-2026

Le 26 juin 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme BONNET Céline ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; M. GRANET Richard ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; M. JURY David ; Mme LALANDE Mireille ; Mme LIVET Cynthia ; Mme RAMADIER Maryline ; M. SOUBEYRE Jean-Benoît

Étaient excusés : M. DELAITRE Christophe ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. de FONTENAY Dominique) ; M. PLASSE Patrice (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne)

Secrétaire de séance : Mme BONNET Céline

Thème : 5.3 Désignation de représentants

26F26_02

N° -02- /2026 : Composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), à la demande la Préfecture

Mme le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu un courrier en recommandé de la part de la Préfecture du Puy-de-Dôme portant un recours gracieux contre la délibération n° 26C27_04 en date du 27 mars 2026.

Cet acte doit faire l'objet d'une modification pour ce qui concerne le nombre des membres qui composeront le Conseil d'Administration du C.C.A.S.

L'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (C.A.S.F.) prévoit que "les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration. Ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal [...].

Il n'est pas fixé de nombre minimum de membres du C.C.A.S. Toutefois, quatre catégories d'associations devant obligatoirement faire partie du conseil d'administration, ce nombre ne peut donc être inférieur à quatre membres nommés et quatre membres élus, soit huit membres, en plus du président."

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, Mme le Maire propose à l'assemblée de modifier le nombre de membres comme suit : 4 membres élus et 4 membres extérieurs.

Mme le Maire étant Présidente de droit de cette assemblée, **ont été désignés membres élus**, à l'unanimité :

- David JURY
- Mireille LALANDE
- Cynthia LIVET
- Patrice PLASSE



Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/08/2026
Publié le **02 JUL. 2026**
ID : 053-216300491-20260628-26F26_02-DE

Les quatre membres extérieurs (non-élus) seront nommés par le Maire dans les conditions de l'article L. 123-6 du C.A.S.F.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
26F26_02	14	14	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29 juin 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

02 JUL. 2026

ID : 053-216300491-20260626-26F26_03-D2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	18-06-2026
Séance du	26-06-2026

Le 26 juin 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme BONNET Céline ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; M. GRANET Richard ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; M. JURY David ; Mme LALANDE Mireille ; Mme LIVET Cynthia ; Mme RAMADIER Maryline ; M. SOUBEYRE Jean-Benoît

Étaient excusés : M. DELAITRE Christophe ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. de FONTENAY Dominique) ; M. PLASSE Patrice (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne)

Secrétaire de séance : Mme BONNET Céline

Thème : 7.5 Subventions

26F26_03

N° -03- /2026 : Aménagement de la RD 341 en traverse d'agglomération de BOUZEL, sous Maîtrise d'Ouvrage communale - convention de financement avec le Conseil Départemental (rue du Pont phase 5 et route de Moissat phase 6 des travaux de bourg)

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal de sa décision d'engager les travaux d'aménagement sur la RD 341 (rue du Pont et route de Moissat) en traverse d'agglomération de BOUZEL.

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le projet d'aménagement de la RD 341 (rue du Pont et route de Moissat) a fait l'objet d'un agrément technique et financier de la part du Département.

L'opération a été retenue sur le programme 2026 « Aménagement en traverse d'agglomération sous maîtrise d'ouvrage communale » et validée en CP du 14/04/2026 avec une participation financière du Département.

La commune assure la maîtrise d'ouvrage de la totalité de l'opération estimée à 248 265,00 HT soit 297 918,00 TTC selon la répartition suivante :

Rue du Pont :

- Part départementale (réseau eaux pluviales et voirie) : 52 725,00 € HT
 - Part communale (réseau eaux pluviales et voirie) : 64 225,00 € HT + TVA totale
- Soit un total HT de 116 950,00 € HT

Route de Moissat :

- Part départementale (réseau eaux pluviales) : 36 385,00 € HT
 - Part communale (réseau eaux pluviales) : 94 930,00 € HT + TVA totale
- Soit un total HT de 131 315,00 € HT

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 02 JUL. 2026
ID : 063-216300491-20260626-26F26_03-DE

La maîtrise d'œuvre du projet est assurée par le bureau d'études GEOVAL.

Ainsi, il est défini que la commune :

- Prenne en charge la maîtrise d'ouvrage de l'opération pour un coût estimé à 248 265,00 € HT,
- Perçoive une participation de 89 110,00 € du Conseil Départemental au titre des subventions d'« Aménagement en traverse d'agglomération »,
- Délègue la maîtrise d'œuvre de l'opération au bureau d'études GEOVAL,
- Accepte les termes de la convention (avenant n°2) d'aménagement, de maintenance et entretien du réseau routier départemental en traverse d'agglomération sur la commune de BOUZEL.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** le projet d'aménagement de la RD 341 (rue du Pont et route de Moissat) dans son ensemble,
- **APPROUVE** le plan de financement présenté de 248 265,00 € HT selon répartition ci-dessous :
 - Part départementale : 89 110,00 €
 - Part communale : 159 155,00 €
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention (avenant n°2) définissant les modalités d'aménagement, de maintenance et d'entretien du réseau routier départemental en traverse d'agglomération sur la commune de BOUZEL ainsi que tous les documents ayant trait au projet.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
26F26_03	14	14	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29 juin 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

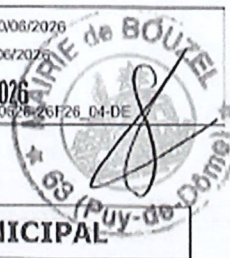
Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le 02 JUL. 2026

ID : 663-216300491-20260626-26F26_04-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	18-06-2026
Séance du	26-06-2026

Le 26 juin 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme BONNET Céline ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; M. GRANET Richard ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; M. JURY David ; Mme LALANDE Mireille ; Mme LIVET Cynthia ; Mme RAMADIER Maryline ; M. SOUBEYRE Jean-Benoît

Étaient excusés : M. DELAITRE Christophe ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. de FONTENAY Dominique) ; M. PLASSE Patrice (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne)

Secrétaire de séance : Mme BONNET Céline

Thème : 7.1 Décisions budgétaires

26F26_04

N° -04- /2026 : Programme de travaux de rénovation de deux logements « Ilot du Fort », sollicitation d'un versement de Fonds de concours auprès de Billom Communauté

VU le projet de rénovation de deux logements T3 « Ilot du Fort » ;

VU le pacte fiscal et financier de Billom Communauté validé en conseil communautaire le 26-02-2024 ;

VU la délibération de Billom Communauté du 08-04-2024 validant le dispositif de versement de Fonds de concours aux communes pour des projets structurants de nature communale et établissant le règlement du dispositif (modalités d'éligibilité, d'attribution et de versements de fonds) ;

Mme le Maire informe l'assemblée de la nécessité de rénover les deux logements de type T3, proposés à la location, situés au 2 Grande Rue et 1 rue du Fort.

Ce projet global prévoit :

-des travaux de rénovation énergétique (programme 1), à réaliser avant la prochaine période hivernale ;

-la réfection des logements (programme 2).

Après étude, par la commission travaux le 18 juin 2026, celle-ci propose de retenir les offres suivantes pour le programme 1 :

- Remplacement des huisseries (fenêtres des 2 logements et porte d'entrée du 1 rue du Fort) ;
 - Devis n° DEV-2026-1448 _ GUINOT Menuiserie _ fenêtres PVC Chêne doré 1 rue du Fort _ 4 188,78 € HT
 - Devis n° DEV-2026-1449 _ GUINOT Menuiserie _ fenêtres PVC Chêne doré 2 Grande Rue _ 5 196,64 € HT



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le **02 JUIN 2026**
ID : 063-216300491-20260626-26F26_04-DE

- o Devis n° DEV-2026-1407 _ GUINOT
Menuiserie _ porte d'entrée bois _
2 825,77 € HT
- Modernisation du chauffage (plus performant et moins énergivore). Remplacement des anciens convecteurs par des radiateurs à chaleur douce ;
 - o Devis n° 663 _ TB ELEC _ 1 rue du Fort _ 2 586,45 € HT
 - o Devis n° 664 _ TB ELEC _ 2 Grande Rue _ 2 417,46 € HT

Mme le Maire propose au conseil municipal de solliciter Billom Communauté pour le versement d'un Fonds de concours dans le cadre de ces travaux de rénovation.

Plan de financement :

Dépenses	Montant HT
Montant total des travaux	17 215,10

Financeurs sollicités	Montant
Fonds de concours Billom Communauté (50 %)	8 607,55
Emprunt et fonds propres	8 607,55
TOTAL	17 215,10

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **retient** les devis mentionnés ci-dessus pour un montant total de 17 215,10 HT soit 18 514,29 € TTC ;
- **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits en investissement au budget primitif 2026 (opération 10166) ;
- **sollicite** Billom Communauté pour le versement d'un Fonds de concours à la commune dans le cadre de la rénovation de deux logements T3 « Ilot du Fort » (programme 1) ;
- **charge** Mme le maire d'élaborer le dossier de demande d'attribution du Fonds de concours et **l'autorise** à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente délibération.

Le « programme 2 » fera l'objet d'une nouvelle demande auprès de Billom Communauté, dans le cadre du Fonds de concours, avant fin 2026.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
26F26_04	14	14	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29 juin 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le 02 JUL. 2026

ID : 063-216300491-20260626-26F26_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	18-06-2026
Séance du	26-06-2026

Le 26 juin 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme BONNET Céline ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; M. GRANET Richard ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; M. JURY David ; Mme LALANDE Mireille ; Mme LIVET Cynthia ; Mme RAMADIER Maryline ; M. SOUBEYRE Jean-Benoît

Étaient excusés : M. DELAITRE Christophe ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. de FONTENAY Dominique) ; M. PLASSE Patrice (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne)

Secrétaire de séance : Mme BONNET Céline

Thème : 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

26F26_05

N° -05- /2026 : Délibération prenant acte de la tenue du débat obligatoire relatif à la protection sociale complémentaire

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la fonction publique ;
VU la loi n°2025-1251 du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;
VU le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
VU l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article L. 872-12 du code général de la fonction publique territoriale, dans les six mois suivant leur renouvellement général, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Mme le Maire rappelle ce qu'est la protection sociale complémentaire et quelles sont les modalités actuelles de participation ainsi que les garanties proposées aux agents.

Mme le Maire précise que la réforme de la protection sociale complémentaire est en cours et que les modalités de participation devront évoluer au plus tard à partir de l'année 2029.



Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 02 JUL. 2026
ID : 063-216300491-20260626-26F26_05-DE

Le conseil municipal, sur le rapport de Mme le Maire :

- **Prend acte** de la tenue du débat obligatoire sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
26F26_05	SANS OBJET			

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29 juin 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le 02 JUIL. 2026

ID : 063-216300491-20260626-26F26_06-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	18-06-2026
Séance du	26-06-2026

Le 26 juin 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme BONNET Céline ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; M. GRANET Richard ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; M. JURY David ; Mme LALANDE Mireille ; Mme LIVET Cynthia ; Mme RAMADIER Maryline ; M. SOUBEYRE Jean-Benoît

Étaient excusés : M. DELAITRE Christophe ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. de FONTENAY Dominique) ; M. PLASSE Patrice (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne)

Secrétaire de séance : Mme BONNET Céline

Thème : 7.1 Décisions budgétaires

26F26_06

N° -06- /2026 : Organisation des festivités de septembre

Sur proposition de la Commission des Festivités, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, des modalités d'organisation du vide-grenier prévu le 13 septembre 2026 sur la commune (gratuité du droit de place 8ml pour tous, absence de réservation, consignes de sécurité dans le cadre de Vigipirate, etc.).

Seules les associations communales auront le droit de tenir des stands de restauration/buvette, les autres stands éventuels de ce type devront être soumis à l'autorisation des organisateurs.

Par ailleurs, la Commission des Festivités organise la 21ème édition de l'Expo d'Arts les 12 et 13 septembre 2026, au Foyer Rural et à l'Eglise, avec un vernissage prévu le samedi à 11 heures.

Parallèlement, en partenariat avec les associations locales, des animations seront proposées le samedi 12 à partir de 16 h : jeux, blind test, repas et soirée dansante et le dimanche 13 avec l'organisation d'une rando quiz.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
26F26_06	14	14	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29 juin 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le 02 JUL. 2026

ID : 063-216300491-20260726-26F26_07(0E)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	18-06-2026
Séance du	26-06-2026

Le 26 juin 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme BONNET Céline ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; M. GRANET Richard ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; M. JURY David ; Mme LALANDE Mireille ; Mme LIVET Cynthia ; Mme RAMADIER Maryline ; M. SOUBEYRE Jean-Benoît

Étaient excusés : M. DELAITRE Christophe ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. de FONTENAY Dominique) ; M. PLASSE Patrice (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne)

Secrétaire de séance : Mme BONNET Céline

Thème : 9.4 Vœux et motions

26F26_07

N° -07- /2026 : Motion de soutien à la Loi intégrale visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants

Chaque année en France, selon la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles, soit un enfant toutes les trois minutes.

La petite Lyhanna fait partie de ces victimes innocentes. Sa mort a profondément choqué les Françaises et les Français à juste titre. Elle révèle des failles importantes et persistantes dans la protection des victimes et le traitement judiciaire des violences sexuelles.

Cette situation doit s'arrêter. Le 25 novembre 2025, des députés venant de différentes familles politiques -sur proposition de Céline THIEBAULT-MARTINEZ, député socialiste- ont déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale, une loi intégrale contre les violences sexuelles avec pour axes principaux :

- Le renforcement de la prévention, des mécanismes de détection systématique, de signalement et de la protection des victimes,
- L'augmentation significative des moyens de la justice, des forces d'enquête et des services de protection de l'enfance,
- La création de parcours de prise en charge des soins liés aux violences sexistes et sexuelles,
- Le renforcement de la formation obligatoire des professionnels,
- Le renforcement des contenus favorisant les violences sexuelles.

Cette loi intégrale, voulue par plus de 150 associations, doit être discutée au plus vite au Parlement.



Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le **02 JUIL. 2026**
ID : 063-216300491-20260626-26F26_07-DE

Nous, élus de la République, membres du **Conseil Municipal de BOUZEL**, à l'unanimité, **demandons** l'ouverture au plus vite d'un débat parlementaire sur la loi visant à lutter de manière intégrale contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants.

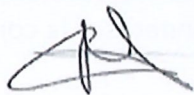
N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
26F26_07	14	14	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29 juin 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

26F26_2026

A - Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire par délégation consentie par le Conseil Municipal

Sans objet

B - Compte-rendu des Commissions, Syndicats et Communauté de Communes

- **Commission Finances - Mme DELARBRE**

- Mme le Maire informe l'assemblée avoir reçu l'arrêté définitif portant sur le versement du PSR (prélèvements sur recettes) de l'Etat au titre de la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) et de CFE (cotisation foncière des entreprises) des locaux industriels -année 2026-. Cet état fait apparaître un montant définitif 2026 à 2 €, et un total versé en prévisionnel de janvier à juin 2026 de 14 406 €. Le remboursement sera effectué par la commune à raison de 2 400 € mensuel sur la période de juillet à décembre 2026. Ce réajustement est lié au transfert de l'activité industrielle de LIMAGRAIN (site de Verdonnet) sur la commune de Siant-Ignat.

_M. HAMELIN : demande si cela peut avoir une incidence sur le montant de l'attribution de compensation que nous verse Billom Communauté ?

_Mme DELARBRE : rappelle que le montant de l'attribution de compensation, versée par Billom Communauté, a été fixé lors de la fusion des communautés de communes de la Vallée du Jauron et de Billom-Saint-Dier et qu'il n'a pas évolué depuis. Il conviendra toutefois de rester attentif à l'évolution éventuelle de cette participation.

- **Travaux et Relations avec les partenaires - M. GRANET**

- L'installation des panneaux « subvention Etat » est en cours. Celui concernant la phase 4 a été installé sur le petit bâtiment proche de la bascule ; l'autre sera posé sur un poteau d'éclairage public, rue du Pont.
- Point sur les travaux de la phase 5 : l'entreprise Grenailage 42 est intervenue en début de semaine ; et terminera le chantier lorsque les travaux au 1 rue du Pont seront achevés (retard dû à l'affaissement de l'enrobé du trottoir_ la remise en état sera réalisée et prise en charge par le maçon). Le tampon assainissement qui faisait du bruit au passage des véhicules a été repris par l'entreprise SANCHEZ.

- **Commission Festivités et Vie associative - Mme GUILLOT**

- Un appel aux volontaires est lancé pour l'installation des exposants lors du vide-grenier du 13 septembre prochain.
Mme DELARBRE : souhaite que chaque association, qui bénéficie du soutien de la commune (financier, local...), participe et aide aux différentes manifestations (FC Bouzel, Bouger à Bouzel...).
- Prochaine réunion prévue le 27-08-2026.



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

- **ADIT 63 - Mme LALANDE**
 - Assemblée Générale du 15-06-2026 : présentation aux nouveaux élus des différents services proposés par l'ADIT 63 (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale). Une plaquette informative doit être envoyée aux mairies.
- **Billom Communauté - Mme DELARBRE**
 - Le 19-06-2026 : présentation des différentes commissions intercommunales thématiques aux élus communautaires. Les inscriptions sont ouvertes à tous les conseillers municipaux jusqu'à fin juin (à l'exception de la commission Finances).
Petite enfance et enfance jeunesse : Mmes Céline BONNET ; Cynthia LIVET
Habitat : M. Cédric HAMELIN
Économie : /
Finances : Mme Suzanne DELARBRE
Tourisme et Patrimoine : Mme Suzanne DELARBRE
Culture : Mmes Suzanne DELARBRE ; Nathalie GUILLOT
Transition énergétique/mobilités : /
Urbanisme (PLUI) : Mmes Céline BONNET ; Suzanne DELARBRE
Environnement : Mme Nathalie GUILLOT ; M. Cédric HAMELIN
Social/Santé/Gens du voyage : Mmes Cynthia LIVET ; Maryline RAMADIER
- **C.C.A.S. - Mme DELARBRE**
 - En lien avec l'actuel épisode de canicule, les administrés présents sur le registre des « personnes fragiles et/ou isolées » ont été contactés ou visités par les membres du C.C.A.S.
- **S.B.A. - Mme RAMADIER**
 - Prochaine réunion prévue le 30 juin à la Roche Noire.
- **SEMERAP - M. de FONTENAY**
 - Pas de réunion programmée pour l'instant
- **S.M.E.A. de la Basse Limagne - Mme DELARBRE**
 - C.S. du 17-06-2026 : élection du bureau (1 Président et 6 Vice-Présidents). Mme Amalia QUINTON devient la nouvelle présidente du SMEA.
- **S.I.A.R.E.C. - Mme DELARBRE**
 - C.S. du 16-06-2026 : élection du bureau (Président et Vice-Présidents). Réélection de M. Maurice DESCHAMPS au poste de président du SIAREC. Election d'un Vice-Président en plus en ce qui concerne l'Assainissement Non Collectif (ANC).
- **S.I.A.S.D. - Mmes RAMADIER / LIVET**
 - Quelques dysfonctionnements sont à souligner
- **S.I.BO.VA. - Mme DELARBRE**
 - Conseil d'école du 09-06-2026 : réunion organisée sur BOUZEL. Rétrospective de l'année écoulée.

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

- Mme MOLY (Directrice de l'école maternelle de BOUZEL) a fait remonter quelques doléances, suite à la vague de chaleur qui a touché notre territoire ces derniers jours. Un programme de travaux devra être étudié pour voir quels aménagements sont possibles.

C - Informations diverses

- Validation du devis FABRE Paysagiste pour la repose de dalles au 1 rue de l'Eglise pour un montant de 645,60 € TTC.
M. de FONTENAY fait part de son opposition.
- Tous les 6 mois, la gendarmerie organise une table ronde pour faire un point sur la situation du territoire de la communauté de brigades de Billom. La dernière a eu lieu le 27 mai. Les effectifs des brigades de Saint-Dier d'Auvergne et Vertaizon sont complets. Il manque 6 personnes sur celle de Billom. Il est à noter une légère baisse de la délinquance générale et l'apparition d'un phénomène nouveau à savoir les enfants sont de plus en plus les auteurs de violences intrafamiliales envers leurs parents.
Sur la commune, certaines infractions sont en hausse (sécurité routière, cambriolages, tapages...) quand d'autres baissent (alcool, stupéfiants). Le nombre d'heures de présence de la gendarmerie est également en baisse.
Toutes les communes sont confrontées au même problème de stationnement. Pour l'instant pas de solution car la fourrière de Clermont-Ferrand ne se déplace pas sur notre secteur. Une demande d'agrément Fouriériste a été déposée par le garage COTTIER à Pont-du-Château.
- Mme DELARBRE fait un point sur le dernier stationnement des gens du voyage au niveau du délaissé, route de Vertaizon. Pendant un mois tout s'est bien passé, la famille a signé la convention d'accueil pour stationnement exceptionnel et a payé la redevance. Mais alors qu'elle devait partir (au 03-06), une autre famille (deux caravanes) est venue s'installer et a refusé de signer la convention et de payer. Face à cette situation, Mme le Maire a contacté l'AGSGV63 (Association de Gestion du Schéma d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage du Puy de Dôme) ; mais cette dernière n'a pas pour mission d'aider à faire évacuer les lieux.
_M. SOUBEYRE : demande si on ne peut pas mettre d'autres rochers afin de limiter l'accès à ce site ?
Mme DELARBRE : Le risque est qu'ils s'installent sur un autre endroit moins adapté comme le stade de football.

Départ de M. David JURY

Pour information, l'AGSGV63 a fait part à la commune que ses tarifs d'accueil pour stationnement exceptionnel étaient trop élevés, et invite le Conseil Municipal à revoir ceux-ci à la baisse. Il est convenu de ne pas donner suite à cette recommandation.

D - Questions diverses

Sans objet

Fin de séance à 22h11



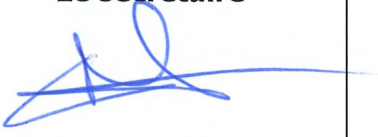
Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Numéros d'ordre des délibérations

"ACTES"	Numéro d'ordre	Objet	Date	Page
3.5	26F26_01	Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent	26-06-26	114
5.3	26F26_02	Composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), à la demande de la Préfecture	26-06-26	115
7.5	26F26_03	Aménagement de la RD 341 en traverse d'agglomération de BOUZEL, sous Maîtrise d'ouvrage communale convention de financement avec le Conseil Départemental (rue du Pont phase 5 et route de Moissat phase 6 des travaux de bourg)	26-06-26	117
7.1	26F26_04	Programme de travaux de rénovation de deux logements « Ilot du Fort », sollicitation d'un versement de Fonds de concours auprès de Billom Communauté	26-06-26	119
4.1	26F26_05	Délibération prenant acte de la tenue du débat obligatoire relatif à la protection sociale complémentaire	26-06-26	121
7.1	26F26_06	Organisation des festivités de septembre	26-06-26	123
9.4	26F26_07	Motion de soutien à la Loi intégrale visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants	26-06-26	124
SO	26F26_2026	A- Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire par délégation consentie par le Conseil Municipal B- Compte-rendu des Commissions, Syndicats et Communauté de Communes C- Informations diverses D- Questions diverses	26-06-26	126

Le secrétaire



Le maire



Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

